

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2352

3 novembre 2010

SOMMAIRE

ASO Lux 2 S.à r.l.	112896	MF5 S.à r.l.	112888
BBG Financial Services s.à r.l.	112887	MF6 S.à r.l.	112888
Décoration et Architecture Lux	112895	MF7 S.à r.l.	112889
DSV HoldCo S.à r.l.	112888	MF8 S.à r.l.	112889
Immo Invest du Limpertsberg S.A.	112890	MF9 S.à r.l.	112889
KTM S.A.	112850	Mutual Fund Consulting	112875
LB Software S.A.	112851	Nantucket S.A.	112892
LB Software S.A.	112850	NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial	112882
Leitz-Service G.m.b.H.	112878	Olimpus S.A.	112892
Le Premier VII S.à r.l.	112850	Oryx Holding	112850
LSP Holding	112851	Oryx Holding	112893
Madeb Participations S.A.	112877	ORYX INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial	112893
Mansford France Fund I S. à r.l.	112877	Park Place Capital, S.A.	112893
Mavica S.A.	112877	Park Place Capital, S.A.	112894
McKey Luxembourg S.à r.l.	112874	Petrogas Luxembourg S.A.	112893
McKey Luxembourg S.à r.l.	112874	Piquemal S.à r.l.	112893
McKey Luxembourg S.à r.l.	112874	Rambouillet Capital S.A.	112894
MD Mezzanine S.A., SICAR	112878	Redstone Securities Holdings S.à r.l.	112894
Media Holdings Limited S.à r.l.	112874	Ribeauville Investments S.A.	112894
Merrill Lynch Luxembourg Capital Fund- ing S.à r.l.	112874	Scope S.A.	112873
MF 1 S. à r.l.	112886	SHRM Corporate Services S.à r.l.	112895
MF 2 S. à r.l.	112886	Soft Invest Holding S.A.	112895
MF 3 S. à r.l.	112887	Venus Enterprises Holding S.A.	112886
MF4 S.à r.l.	112887		

KTM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128396/11.

(100146323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Le Premier VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 113.594.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128397/10.

(100146439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

LB Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.270.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 septembre 2010

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Pan European Ventures S.A., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010128410/18.

(100146500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Oryx Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 58.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.09.2010.

Pour ORYX HOLDING

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010128477/15.

(100146312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

LB Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.270.

Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010128411/11.

(100146501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

LSP Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 52.253,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 154.479.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared

LSP Investors I LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, with registered office c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104 and registered with the Cayman Islands Register under number MC 42024, represented by its General Partner, AEA Investors Partners Europe L.P., a Cayman Island exempted limited partnership, with registered office c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104 and registered with the Cayman Islands Register under number MC 31484, itself represented by its General Partner AEA Management (Cayman) LTD., a Cayman Island limited liability company, with registered office c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104 certificate of incorporation WK-138834 ("LSP Investors I LP"),

here represented by Nora Filali, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 26 August 2010, which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder of and holding all one hundred (100) shares in issue in "LSP Holding", a société à responsabilité limitée having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 154.479 and incorporated on 12 July 2010 by deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") (the "Company").

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) LSP Investors I LP holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

1.) Restructuring of the issued share capital of the Company from the existing one hundred (100) shares composing the share capital of the Company with a nominal value of one hundred and ten GBP (£ 110) each to one million one hundred thousand (1,100,000) shares with a nominal value of one pence (£ 0,01) each;

2.) Reclassification of all one million one hundred thousand (1,100,000) shares of the Company, into one hundred thousand four hundred and seventy-five (100,475) class A shares, one hundred thousand four hundred and seventy-five (100,475) class B shares, one hundred thousand four hundred and seventy-five (100,475) class C shares, one hundred thousand four hundred and seventy-five (100,475) class D shares, one hundred thousand four hundred and seventy-five (100,475) class E shares and five hundred and ninety-seven thousand four hundred and seventy-five (597,475) class F shares, each with a nominal value of one pence (£ 0,01) and consequential amendment of article 5 of the articles of association; determination of the rights, obligations and characteristics of the different classes of shares as provided for in the amended and restated articles of association referred to under item 3;

3.) Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of eleven thousand GBP (£ 11,000) to fifty-two thousand two hundred and fifty-three GBP (£ 52,253) by the issue of three hundred and one thousand four hundred twenty-five (301,425) class A shares, three hundred and one thousand four hundred twenty-five ((301,425) class B shares, three hundred and one thousand four hundred twenty-five ((301,425) class C shares, three hundred and one thousand four hundred twenty-five ((301,425) class D shares, three hundred and one thousand four hundred twenty-five

((301,425) class E shares and two million six hundred and eighteen thousand one hundred and seventy-five (2,618,175) class F shares, each with a nominal value of one pence (£ 0,01) (the “New Shares”) for a total subscription price of two million thirty thousand six hundred and seventy-five GBP (£ 2,030,675) by the acceptance of the contribution in cash by (i) LSP Investors I LP, the existing shareholder of the Company, (ii) LSP Investors II LP, a Cayman Islands exempted limited partnership, with registered office c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104 (“LSP Investors II LP”), (iii) LSP Investors III LP, a Cayman Island exempted limited partnership, with registered office c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104 (“LSP Investors III LP”) and (iv) LSP Investors IV LP, a Cayman Island exempted limited partnership, with registered office c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104 (“LSP Investors IV LP” and together with LSP Investor I LP, LSP Investor II LP and LSP Investor III LP, the “Subscribers”) of a total amount of two million thirty thousand six hundred and seventy-five GBP (£2,030,675) (the “Contribution in Cash”); subscription to the New Shares by the Subscribers as set forth in the table below: Allocation of the Subscription Price as of forty-one thousand two hundred and fifty-three GBP (£ 41,253) to the share capital and the remainder being one million nine hundred and eighty-nine thousand four hundred and twenty-two GBP (£ 1,989,422) to the share premium; amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety in order to reflect the resolutions under items 1, 2 and 3 of the agenda and amendment of the provisions of the articles of association so as to read as follows:

Subscribers	LSP Investors I LP	LSP Investors II LP	LSP Investors III LP	LSP Investors IV LP
Amount of contribution allocated to the share capital	2,063.25	13,063.25	13,063.25	13,063.25
Amount of contribution allocated to the share premium account	497,355.50	497,355.50	497,355.50	497,355.50
Class A shares	/	100,475	100,475	100,475
Class B shares	/	100,475	100,475	100,475
Class C shares	/	100,475	100,475	100,475
Class D shares	/	100,475	100,475	100,475
Class E shares	/	100,475	100,475	100,475
Class F shares	206,325	803,950	803,950	803,950

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “LSP Holding” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities’ benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set £ 52,253 divided into:

- 401,900 class A shares, (the "Class A Shares"),
 - 401,900 class B shares, (the "Class B Shares"),
 - 401,900 class C shares, (the "Class C Shares"),
 - 401,900 class D shares, (the "Class D Shares"),
 - 401,900 class E shares, (the "Class E Shares"),
 - 3,215,800 class F shares, (the "Class F Shares"),
- with a nominal value of one pence (£ 0.01) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association as set forth in Article 12 and the Company may proceed to the repurchase of its own Shares upon resolution of the general meeting of the shareholders.

Any available share premium shall be distributable provided that any share premium paid on issue of Class F Shares, if any, shall only be available for distribution to the holders of Class F Shares upon liquidation of the Company.

The Class F Shares do not have the right to receive any dividend, they only have the rights set out in article 16.3.

Art. 6. Capital reduction, redemption of Shares.

6.1. Subject to the provisions of article 5.1., the share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the redemption and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

6.2. In the event of a reduction of share capital through the redemption and cancellation of one or more classes of Preferred Shares, the holders of Preferred Shares of the redeemed and cancelled class(es) of Preferred Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class(es) held by them and cancelled provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

6.3. Each class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of a redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the Class relates pursuant to the present Articles:

6.3.1. the Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation of the Company, being 12 July 2010, and ending on the Interim Account Date for the Class A 2010 Interim Accounts (the "Class A Period");

6.3.2. the Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the end of the Class A Period and ending on the Interim Account Date for Class B 2011 Interim Accounts (the "Class B Period");

6.3.3. the Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the end of the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2012 Interim Accounts (the "Class C Period"); and

6.3.4. the Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the end of the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2013 Interim Accounts (the "Class D Period");

6.3.5. the Period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the end of the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2014 Interim Accounts (the "Class E Period"); and

6.3.6. for the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

6.4. In the event a class of Preferred Shares has not been redeemed and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant Class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the end of the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class E Period and the classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Class Period as per article 6.3.1 to 6.3.5. shall come in the order of Class A Shares to Class E Shares (to the extent not previously repurchased and cancelled).

Art. 7. Conversion into Class F Shares.

7.1. Immediately prior to completion of the Exit, any Unallocated Preferred Shares, irrespective of their class, held by the EBT shall automatically convert into Class F Shares. Any premium paid, if any, on the Preferred Shares to be so converted shall be allocated to the Class F Shares.

7.2. Immediately prior to any conversion due to take place pursuant to the previous paragraph, the Board of Managers shall prepare a report setting out the aggregate number of Unallocated Preferred Shares to be converted into Class F Shares based on such calculation. Such report shall be delivered to each Shareholder as soon as reasonably practicable and prior to the conversion.

7.3. The Board of Managers is irrevocably authorised to have the conversion of Unallocated Preferred Shares pursuant to the provisions above recorded by way of notarial deed and to have these Articles and in particular the amendments to the issued share capital and classes of Unallocated Preferred Shares and Class F Shares recorded and proceed to such inscriptions in the register of shareholders of the Company as appropriate.

7.4. In any event, Preferred Shares may be converted into Class F Shares if resolved upon pursuant to a decision by shareholders in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law for the amendment of the Articles, subject to the provisions of these Articles or of any applicable Shareholders' Agreement (if any).

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1. Except as provided for by mandatory provisions of law, any Transfer restrictions set out in the present Articles may be waived by Shareholders representing at least 75% of the Shares issued in the Company.

8.2. Except as otherwise specifically set out in these Articles, any Transfers of Shares (between Shareholders or to persons other than the Shareholders (the "non-Shareholders")) shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles or in any applicable Shareholders' Agreement (if any). Any recognition or inscription of a Transfer of Shares will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles or in any applicable Shareholders' Agreement (if any).

8.3. Transfers of Shares to non-Shareholders shall be subject to the approval of Shareholders representing at least 75% (three-quarters) of the share capital of the Company.

8.4. Any Transfer of Shares shall, in addition to the provisions set out in the present Articles of Incorporation be subject to the Transferee in each case, in the event a Shareholders' Agreement exists at that time, becoming a party to such agreement or arrangement unless otherwise expressly approved by an Investor Consent.

8.5. Except as expressly approved by an Investor Consent, the Shares may not be subject to, and no Shareholder shall create, agree to create, allow to come into being or permit to subsist, any Security Interest over any Shares of the Company.

8.6. Any attempted Transfer, renouncement or creation of interest (including the creation of Security Interest) in violation of the present Articles shall be null and void and shall not be recognised by the Company. Any attempted Transfer, renouncement or creation of interest (including Security Interest) in violation of the present Articles shall trigger such consequences as may be set forth in a Shareholders' Agreement (if any).

8.7. Tag along

8.7.1. If the result of any proposed bona fide transfer of any Shareholder Instruments would be a Sale, the intending transferor(s) of such Shareholder Instruments (the "Seller(s)") shall not complete such transfer unless it or they ensure (s) that the purchaser offers to buy from the other Shareholders all the Shareholder Instruments held by them on the same terms and conditions agreed between the purchaser(s) and the Seller(s) (including as to the giving of representations, warranties, undertakings and/or indemnities and as to price, save that the form of consideration offered may be different as between the Seller(s) and the other Shareholders provided that the Board of Managers, upon recommendation of the UK Holdco Board, resolves that the value of the form offered to the other Shareholders is not less than that offered to the Seller(s) on a per Shareholder Instrument basis). The offer (the "Tag Along Notice") shall:

(a) be irrevocable and unconditional (except for any conditions which apply to the proposed transfer of the Shareholder Instruments of the Seller(s));

(b) be governed by the laws of England and Wales;

(c) be open for acceptance during a period of not less than 15 Business Days after receipt of such offer; and

(d) specify that completion shall be effected at the registered office of either the Company or UK Holdco by delivery of the duly executed instruments of transfer in respect of the relevant Shareholder Instruments accompanied by share certificates or other certificates, if any, and/or appropriate evidence for the Shareholder Instruments in respect thereof against a bankers' draft in respect of any cash purchase price therefore and delivery of instruments or evidence of title in respect of any other consideration.

8.7.2. If the Tag Along Notice is accepted, the proposed transfer shall be conditional upon completion of the Seller(s)' sale to the third party purchaser and shall be completed at the same time as that sale.

8.7.3. No Tag Along Notice shall be required pursuant to article 8.7.1. if a Drag Along Notice has been served under article 8.8.1.

8.8. Drag along

8.8.1. If the consequence of any proposed bona fide transfer of any Shareholder Instruments would be a Sale, the intending transferor(s) of such Shareholder Instruments (the "Transferor(s)") shall have the right to require all the other Shareholders (the "Dragged Shareholders") to transfer all their Shareholder Instruments to the proposed transferee conditional upon such transfer being completed, by giving notice to that effect to the Dragged Shareholders (the "Drag Along Notice"). The Drag Along Notice shall be accompanied by copies of all documents required to be executed by the Dragged Shareholders to give effect to the transfer and the transfer shall be on the same terms and conditions (including as to the giving of representations, warranties, undertakings and/or indemnities and as to price, save that the form of consideration may be different as between the Transferor(s) and the Dragged Shareholders provided that the Board of Managers, upon recommendation of the UK Holdco Board, resolves that the value of the form for the Dragged Shareholders is not lower than that for the Transferor(s) on a per Shareholder Instrument basis) as shall have been agreed between the Transferor(s) and the proposed transferee. If the transfer is to a Connected Person of the Transferor(s) the right conferred by this article 8.8.1. shall only be exercisable if the Board of Managers is advised (by a reputable investment bank or other corporate finance advisory firm, the identity of which is approved by Investor Consent) that the terms on which the Shareholder Instruments of the Dragged Shareholders are to be transferred are fair and reasonable for such Dragged Shareholders and the substance of such advice can be relied upon by the Dragged Shareholders and is made known to the Dragged Shareholders in the documents included with the Drag Along Notice. The Transferor may serve a Drag Along Notice upon any person who becomes a Shareholder after completion of a Sale upon exercise of rights granted prior to completion of a Sale.

8.8.2. Any default by a Dragged Shareholder in transferring its Shareholder Instruments pursuant to article 8.8.1. shall trigger such consequences as may be set forth in a Shareholders' Agreement (if any).

Art. 9. Management of the Company. The Company shall be managed by no less than three Managers, who shall constitute a Board of Managers. The majority of Managers shall have their private and/or professional residence in the Grand Duchy of Luxembourg. The Managers need not be shareholders.

The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or these Articles to the general meeting or as may be provided herein.

The Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Meetings of the Board of Managers shall be held no less than four times each accounting year. Any meeting of the Board of Managers shall be held or deemed to be held in the Grand Duchy of Luxembourg. A meeting may be held by conference call or similar means provided that the call is initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and the majority of the Managers participating in the call are not in any one jurisdiction other than the Grand Duchy of Luxembourg, in which case the meeting shall be deemed to be held in the Grand Duchy of Luxembourg. A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference call provided that (i) such Manager is not located in the UK at the time of the call and (ii) the call is initiated from the Grand Duchy of Luxembourg. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the

motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the Managers of the Company.

The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication provided that (i) no Manager approves the resolution while located in the UK and (ii) the majority of the Managers are not in any one jurisdiction other than the Grand Duchy of Luxembourg. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

The Company will be bound by the sole signature of any one of the Managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers or any one of the Managers.

Art. 10. Liability of the Managers. The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Manager or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he/it shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He/it has a number of votes equal to the number of shares he/it owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings of shareholders of the Company shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions

shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2010.

Art. 14. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. Dissolution.

16.1. In case the Company is dissolved and before the general meeting of shareholders resolves on the Company's dissolution or on the occurrence of an Exit, the provisions of Art. 16.3. below shall apply.

16.2. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

16.3. Once all debts (including PECs), charges and liquidation expenses have been met, any balance (the "Liquidation Surplus") shall be applied in the following order of priority:

(a) in repaying to the holders of Class F Shares and holders of Preferred Shares, the Paid Up Amount on each share held;

(b) the balance (if any) shall be distributed amongst the holders of Preferred Shares (pari passu as if the same constituted one class of share) pro rata according to the number of the Preferred Shares held by them respectively.

16.4. The provisions of article 16.3 above apply mutatis mutandis on an occurrence of Exit.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Definitions.

AEA Investors

means all of the following persons and each of them is an AEA Investor:

(a) LSP INVESTORS I LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands with its address at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, with registration number MC-42024;

(b) LSP INVESTORS II LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands with its address at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, with registration number MC-42623;

(c) LSP INVESTORS III LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands with its address at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, with registration number MC-42624;

(d) LSP INVESTORS IV LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands with its address at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, with registration number MC-42625.

Agreed Price

shall have the meaning ascribed to it pursuant to article 8.6.8.

Articles	means these articles of association of the Company, as amended from time to time.
Available Amount	<p>means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the result, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be), so that:</p> $AA = NP - (L - Pr - Res) - LR$ <p>Whereby</p> <p>NP = total amount of net profits (including carried forward profits, if any)</p> <p>L = losses (including carried forward losses)</p> <p>Pr = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves</p> <p>Res = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled</p> <p>LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or the articles of association.</p>
Available Cash	means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).
Available Cash per Share	means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.
Board or Board of Managers	means the board of managers of the Company, as appointed from time to time.
Business Day	means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks generally are open in London and Luxembourg City for a full range of business.
Cancellation Value Per Share	means (i) the nominal value per Preferred Share of the relevant class of Preferred Shares to be cancelled plus (ii) the Available Amount divided (iii) by the number of Preferred Shares in issue in the class to be so redeemed or cancelled.
Class A 2010 Interim Accounts	means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Shares.
Class B 2011 Interim Accounts	means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Shares.
Class C 2012 Interim Accounts	means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Shares.
Class D 2013 Interim Accounts	means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Shares.
Class E 2014 Interim Accounts	means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Shares.
Class Period or Period	means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period and Class E Period.
Connected Person	<p>(a) means:</p> <p>(b) in relation to an individual, any member of that individual's Family and any person to whom such individual has transferred or would be entitled to transfer Shareholder Instruments under any Shareholder's Agreement where Investor Consent has been given to such transfer on the basis that the transferee is to be treated as a Connected Person of the transferor; and</p> <p>(c) in relation to an undertaking, any member of that undertaking's group and any person to whom such undertaking has transferred or would be entitled to transfer Shareholder Instruments under any Shareholder's Agreement where Investor Consent has been given to such transfer on the basis that the transferee is to be treated as a Connected Person of the transferor.</p>
EBT	means LSP HOLDING EMPLOYEE BENEFIT TRUST, an employee benefit trust established under the laws of the Cayman Islands with its address at Uglund

EBT Investor	House, South Church Street, PO Box 309, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, represented by its trustee, Maples Trustee Services (Cayman) Limited. means (i) any employee or director of any member of the Group or (ii) any individual whose services are otherwise provided to any member of the Group (whether through a service company or otherwise), who is investing directly or indirectly through EBT in the Company.
Exit	means a Sale or a Listing or a liquidation or winding-up of the Company.
Group	means the Company and its Subsidiaries from time to time.
Holding company	means an undertaking which in relation to another undertaking (a “Subsidiary”): (a) owns or controls (directly or indirectly) shares in the Subsidiary carrying more than fifty per cent. (50%) of the votes exercisable at general meetings of the Subsidiary on all, or substantially all matters; or (b) has a right to appoint or remove a majority of its board of directors; or (c) has the right to exercise a dominant influence over the Subsidiary: (i) by virtue of the provisions contained in the Subsidiary’s constitutional documents; or (ii) by virtue of a control contract; or (d) controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders or members, a majority of the voting rights in the Subsidiary, (e) for the purposes of this definition: (i) an undertaking shall be treated as a member of another undertaking if (X) any of its Subsidiaries is a member of that undertaking; or (Y) any shares in that undertaking are held by a person acting on behalf of it or any of its Subsidiaries; (ii) an undertaking shall be taken to have the right to exercise a dominant influence over an undertaking only if it has a right to give directions with respect to the operating and financial policies of that other undertaking with which its directors are obliged to comply whether or not they are for the benefit of that other undertaking; (iii) control contract means a contract in writing conferring a dominant influence right which: (A) is of a kind authorised by the memorandum or articles of association of the undertaking in relation to which the right is exercisable; and (B) is permitted by the law under which that undertaking is established; and (iv) any undertaking which is a Subsidiary of another undertaking shall also be a Subsidiary of any further undertaking of which that other is a Subsidiary.
Incentive Shares	means that number or percentage of Preferred Shares designated as incentive shares in any subscription agreement between the Company and the subscriber or which are designated as such upon issue by the Company (with Investor Consent), and identified as such in the register of shareholders of the Company.
Interim Accounts	means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.
Investor Consent	means the written approval by or on behalf of holders of more than 50 per cent. of the Shares (for the avoidance of doubt, such Investor Consent shall be deemed to have been validly given where written approval is obtained from holders of more than 50 per cent. of the Shares who are members of the same Investor Group).
Investor	means any of THP and any of the AEA Investors
Investor Group	means an Investor and: (a) its Subsidiaries from time to time; and (b) the ultimate Holding company of that Investor from time to time; and (c) every other person which is a Subsidiary of the same ultimate Holding company from time to time; and (d) any investor in that Investor or any of the persons in paragraphs (a), (b), (c), or (d) or which has or is to acquire an indirect economic interest in the Group; and (e) any fund managed by that Investor or any of the persons in paragraphs (a), (b), (c) or (d) which has or is to acquire an indirect

	economic interest in the Group, and in each case excluding each member of the Group.
Listing	means after conversion of the Company into a type of company capable of being listed, any admission of Shares to listing or to trading on a securities exchange for which Investor Consent has been obtained, it being understood that for the purposes these Articles the time at which Listing shall be deemed to have occurred shall be determined with Investor Consent.
Manager	means a member of the Board of Managers of the Company, as appointed from time to time.
Paid Up Amount	means, in respect of any Share, the amount paid up on that Share, including sums paid by way of premium, less any amounts thereof repaid or returned on that share from time to time.
PECs	means any preferred equity certificates (if any) which may be issued from time to time by the Company and subscribed by a Shareholder.
Preferred Shares	means the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares.
Regulatory Approval	means any approvals required by any competent supranational, governmental or regulatory agencies or authorities
Sale	means the completion of the acquisition (whether through a single transaction or a series of transactions) by a person or his Connected Persons or persons acting in concert with each other (other than by an Investor) of Shareholder Instruments as a result of which the aggregate holding of such person(s) goes from (i) 50 per cent. of the Preferred Shares or less to (ii) more than 50 per cent of the Preferred Shares
Security Interest	means any mortgage, charge, pledge, lien (other than a lien arising by operation of law), right of set off, encumbrance or other security interest whatsoever, however created or arising.
Shares	means any shares issued from time to time of the Company, each carrying the rights set out in these Articles.
Shareholder	means any holder of Shareholder Instruments issued by the Company from time to time.
Shareholders' Agreement	means a shareholders' or a like arrangement or agreement (if any) which may exist from time to time between all or some of the Shareholders of the Company and the Company or notified to the Company (providing that the AEA Investors are party thereto).
Shareholder Instruments	means (i) Shares, and any right of subscription for or conversion into Shares (ii) PECs (if any issued) and (ii) any other instrument evidencing indebtedness issued by any member of the Group in conjunction with any issue of Shares or an instrument carrying rights to subscribe for or convert into Shares, but excludes any debt instrument and warrants issued to investors or lenders who are not Shareholders.
Strip Shares	means any Shares other than Incentive Shares and Class F Shares.
Strip Shareholder Instrument	means Strip Shares and PECs (if any issued).
Transfer	includes any sale, transfer or any other disposition (including by way of mortgage, charge, pledge, encumbrance or other security interest (including any voting right attached to it)) whether or not by the relevant holder, for consideration, by operation of law or effected by an instrument in writing and "Transferred" shall have a corresponding meaning.
Transferee	means the person to Transferred. whom Shares are being Transferred.
THP	TRINITY HUNT PARTNERS III, L.P., a Delaware limited partnership whose address is at 2001 Ross Avenue, Suite 4800, Dallas, Texas 75201, registered with the Registrar of Companies of the State of Delaware, United States, under number 3759864.
UK Holdco	means LSP Holding (UK) Ltd, a private limited company incorporated under the laws of England & Wales, with registered office at Unit 2, Airedale Industrial Estate, Kitson Road, Leeds, West Yorkshire LS10 1NT, and registration number 07318744, being a wholly-owned direct subsidiary of the Company.
UK Holdco Board	means the board of directors of UK Holdco from time to time or any duly appointed committee of it.

Unallocated Preferred Shares means, any Preferred Shares held from time to time by the EBT the beneficial interest in which has not been allocated to an EBT Investor as well as any Preferred Shares the beneficial interest in which has been transferred back to the EBT.

Art. 19. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles , the shareholders refer to the relevant legislation.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

It is resolved to restructure the issued share capital of the Company from the existing one hundred (100) shares composing the share capital of the Company with a nominal value of one hundred and ten GBP (£ 110) each to one million one hundred thousand (1,100,000) shares with a nominal value of one pence (£ 0,01) each.

Second resolution

It is resolved to reclassify all one million one hundred thousand (1,100,000) shares of the Company, into one hundred thousand four hundred seventy-five (100,475) class A shares, one hundred thousand four hundred seventy-five (100,475) class B shares, one hundred thousand four hundred seventy-five (100,475) class C shares, one hundred thousand four hundred seventy-five (100,475) class D shares, one hundred thousand four hundred seventy-five (100,475) class E shares and five hundred and ninety-seven thousand six hundred twenty-five (597,625) class F shares, each with a nominal value of one pence (£ 0,01).

It is further resolved to determine the rights, obligations and characteristics of the different classes of shares as provided for in the amended and restated articles of association referred to under item 3.

As a result of the resolutions above, article 5 of the articles of association shall read as follows:

Art. 5 Share capital. The issued share capital of the Company is set a t£ 11,000 divided into:

- 100,475 class A shares, (the "Class A Shares"),
 - 100,475 class B shares, (the "Class B Shares"),
 - 100,475 class C shares, (the "Class C Shares"),
 - 100,475 class D shares, (the "Class D Shares"),
 - 100,475 class E shares, (the "Class E Shares"),
 - 597,625 class F shares, (the "Class F Shares"),
- with a nominal value of one pence (£ 0.01) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association as set forth in Article 12 and the Company may proceed to the repurchase of its own Shares upon resolution of the general meeting of the shareholders.

Any available share premium shall be distributable provided that any share premium paid on issue of Class F Shares, if any, shall only be available for distribution to the holders of Class F Shares upon liquidation of the Company.

The Class F Shares do not have the right to receive any dividend, they only have the rights set out in article 16.3.

Third resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of eleven thousand GBP (£ 11,000) to fifty-two thousand two hundred and fifty-three GBP (£ 52,253) by the issue of three hundred and one thousand four hundred twenty-five (301,425) class A shares, three hundred and one thousand four hundred twenty-five (301,425) class B shares, three hundred and one thousand four hundred twenty-five (301,425) class C shares, three hundred and one thousand four hundred twenty-five (301,425) class D shares, three hundred and one thousand four hundred twenty-five (301,425) class E shares and two million one hundred and eighteen thousand one hundred and seventy-five (2,618,175) class F shares, each with a nominal value of one pence (£ 0,01) for a total subscription price of two million thirty thousand six hundred and seventy-five GBP (£ 2,030,675) by the acceptance of the contribution in cash by the Subscribers of a total amount of two million thirty thousand six hundred and seventy-five GBP (£2,030,675).

There appeared the Subscribers set forth in the agenda, all represented by Me Nora Filali, avocat, residing in Luxembourg, pursuant to proxies dated 26 August 2010 (a copy of which shall remain with the present deed to be registered therewith).

The New Shares so issued are paid by way of transfer of the Contribution in Cash to the Company.

The Subscribers subscribe to the New Shares as set forth in the agenda.

The Subscription Price is allocated as of forty-one thousand two hundred and fifty-three GBP (£ 41,253) to the share capital and the remainder being one million nine hundred and eighty-nine thousand four hundred and twenty-two GBP (£ 1,989,422) to the share premium.

Evidence of the payment of the Subscription Price was shown to the notary.

It is further resolved to amend and restate the articles of association of the Company in their entirety in order to reflect the resolutions under items 1, 2 and 3 of the agenda and to amend and restate the provisions of the articles of association as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company are estimated at about EUR 3,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Helinckx, notaire résidant à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présent minute.

A comparu

LSP Investors I LP, un limited partnership inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro MC 42024 et ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, B.P.309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, agissant par l'intermédiaire de son general partner, AEA Investors Partners Europe L.P, un limited partnership inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro MC 31484 et ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, B.P.309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, étant lui-même représenté par son general partner, AEA Management (Cayman) LTD., une société à responsabilité limitée des Iles Caïmans ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, B.P.309, Ugland House, Grand Cayman, KY11104, Iles Caïmans, dont le certificat de constitution est le WK-138834 («LSP Investors I LP»),

ici représentée par Nora Filali, avocat résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le août 2010, qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte,

étant l'unique associé de et possédant l'intégralité des cent (100) Parts Sociales émises dans "LSP Holding", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154.1479 et constituée le 12 juillet 2010 suivant un acte reçu de Me Paul Bettingen, notaire résidant à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») (la «Société»). La partie présente a déclarée et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) LSP Investors I LP détient toutes les Parts Sociales émises dans la Société, afin que des décisions puissent être prises valablement sur tous les éléments de l'ordre du jour.

(B) Les éléments pour lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

1.) Restructuration du capital social émis de cent (100) Parts Sociales – formant l'intégralité des Parts Sociales de la Société – d'une valeur nominale de cent dix Livres Sterling (GBP 110) chacune en un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Pence Sterling (GBP 0,01) chacune;

2.) Reclassification de l'intégralité des un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de la Société en cent mille quatre cent soixante-quinze (100.475) Parts Sociales de classe A, cent mille quatre cent soixante-quinze (100.475) Parts Sociales de classe B, cent mille quatre cent soixante-quinze (100.475) Parts Sociales de classe C, cent mille quatre cent soixante-quinze (100.475) Parts Sociales de classe D, cent mille quatre cent soixante-quinze (100.475) Parts Sociales de classe E et cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq (597.625) Parts Sociales de classes F, ayant une valeur nominale d'un Pence Sterling (GBP 0,01) chacune et, par conséquence, modification de l'article 5 des Statuts de la Société; identification des droits, obligations et caractéristiques des différentes classes de Parts Sociales tel que prévu dans les Statuts de la Société modifiés et soumis à la refonte et auxquels il est fait référence au point 3 de l'agenda;

3.) Augmentation du capital social émis de son montant actuel de onze mille Livres Sterling (GBP 11.000) à cinquante-deux mille deux cents cinquante-trois Livres Sterling (GBP 52.253) en émettant trois cent et un mille quatre cent vingt-cinq (301.425) Parts Sociales de classe A, trois cent et un mille quatre cent vingt-cinq (301.425) Parts Sociales de classe B, trois cent et un mille quatre cent vingt-cinq (301.425) Parts Sociales de classe C, trois cent et un mille quatre cent vingt-cinq (301.425) Parts Sociales de classe D, trois cent et un mille quatre cent vingt-cinq (301.425) Parts Sociales de classe E et deux millions six cent dix-huit mille cent soixante-quinze (2.618.175) Parts Sociales de classe F, ayant une valeur nominale d'un Pence Sterling (GBP 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de deux millions trente mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 2.030.675) via l'acceptation d'un apport en espèces effectué par (i) LSP Investors I LP, l'associé actuel de la Société, (ii) LSP Investors II LP, un limited partnership

inscrit au Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnerships ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, B.P. 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans («LSP Investors II LP»), (iii) LSP Investors III LP, un limited partnership inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans et ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, B.P. 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans («LSP Investors III LP»), et (iv) LSP Investors IV LP, un limited partnership inscrit au Registrar of Exempted Limited Partnerships des Iles Caïmans et ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, B.P. 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans («LSP Investors IV LP») ensemble avec LSP Investor I LP, LSP Investor II LP et LSP Investor III LP, les «Souscripteurs») pour un montant total de deux millions trente mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 2.030.675) (l'«Apport en espèces»); les Souscripteurs souscrivent aux Nouvelles Parts Sociales tel que prévu dans le tableau ci-après:

Souscripteurs	LSP Investors LP	LSP Investors II LP	LSP Investors III LP	LSP Investors IV LP
Montant de l'apport alloué au capital social	2.063,25	13.063,25	13.063,25	13.063,25
Montant de l'apport alloué au compte de la prime d'émission	497.355,50	497.355,50	497.355,50	497.355,50
Parts sociales de classe A	/	100.475	100.475	100.475
Parts sociales de classe B	/	100.475	100.475	100.475
Parts sociales de classe C	/	100.475	100.475	100.475
Parts sociales de classe D	/	100.475	100.475	100.475
Parts sociales de classe E	/	100.475	100.475	100.475
Parts sociales de classe F	206.325	803.950	803.950	803.950

Allocation du Prix de Souscription de quarante et un mille deux cents cinquante-trois Livres Sterling (GBP 41.253) au capital social et le reste, s'élevant à un million neuf cents quatre-vingt-neuf mille quatre cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 1.989.422), à la prime d'émission; modification et refonte de l'intégralité des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions aux points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour ainsi que la modification des dispositions des Statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite Associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «LSP Holding S.à.r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou autrement de parts sociales, d'obligations, de certificats de créance, notes, prêts, participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou avoirs de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toutes sortes de dette ou de valeurs de participations.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tous titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des Sûretés à tout tiers pour ses obligations propres et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du Groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi donner en gage, Transférer grever ou créer autrement des Sûretés sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de quelque manière que ce soit aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font parties du Groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitée. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat auxquels la Société est partie, en accord avec ce qui précède conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à 52.253 divisé en:

- 401.900 Parts Sociales de Classe A (les «Parts Sociales de Classe A»)
- 401.900 Parts Sociales de Classe B (les «Parts Sociales de Classe B»)
- 401.900 Parts Sociales de Classe C (les «Parts Sociales de Classe C»)
- 401.900 Parts Sociales de Classe D (les «Parts Sociales de Classe D»)
- 401.900 Parts Sociales de Classe E (les «Parts Sociales de Classe E»)
- 3.215.800 Parts Sociales de Classe F (les «Parts Sociales de Classe F»)

d'une valeur nominale d'un Pence Sterling chacune (GBP 0,01).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée dans les conditions prévues pour la modification des présents Statuts, tel qu'il est déterminé à l'article 12, et la Société peut procéder à des rachats de ses propres Parts Sociales sur résolution de l'assemblée générale des Associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable à condition que toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales de Classe F (le cas échéant) soit à la liquidation de la Société et lors de la distribution réservée aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F à la liquidation de la Société.

Les Parts Sociales de Classe F ne confèrent aucun droit à dividende, elles ne confèrent que les droits décrits à l'article 16.3.

Art. 6. Rachat.

6.1. Sous réserve des dispositions de l'article 5.1, le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classe(s) de Parts Sociales entières par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales en émission dans cette/ces Classe(s).

6.2. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs classe(s) de Parts Sociales Préférentielles, les détenteurs des Parts Sociales Préférentielles des classes rachetées et annulées percevront de la Société un montant égal au Montant d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale des classes concernées détenues par eux et annulées, sous réserve que lorsque le Montant d'Annulation par Part Sociale ainsi déterminé est supérieur aux Espèces Disponibles par Part Sociale, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera égal aux Espèces Disponibles par Part Sociale.

6.3. Chaque classe de Parts Sociales Préférentielles donne en cas de rachat de cette classe droit à ses détenteurs proportionnellement à leur détention dans cette classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle se rapporte la Classe conformément au présent article:

6.3.1. la période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe A est la période débutant le jour de la constitution de la Société, étant le 12 juillet 2010 et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2010 de la Classe A (la «Période de Classe A»);

6.3.2. la période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe B est la période débutant le jour après la fin de la Période de Classe A et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2011 de la Classe B (la «Période de Classe B»);

6.3.3. la période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe C est la période débutant le jour après la fin de la Période de Classe B et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2012 de la Classe C (la «Période de Classe C»);

6.3.4. la période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe D est la période débutant le jour après la fin de la Période de Classe C et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2013 de la Classe D (la «Période de Classe D»);
et

6.3.5. la période pour les Parts Sociales Préférentielles de Classe E est la période débutant le jour après la fin de la Période de Classe D et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2014 de la Classe E (la «Période de Classe E»).

6.3.6. Afin d'éviter tout doute, lorsque il n'existe pas de Date des Comptes Intérimaires pour certaines classes, la Période relative à ces classes se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date du début de la Période de Classe concernée.

6.4 Dans l'hypothèse où une classe de Parts Sociales Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette classe auront droit, en cas de rachat et d'annulation de la Classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera à la fin de la dernière Période de Classe (ou le cas échéant la Nouvelle Période précédent immédiatement une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales Préférentielles, étant entendu que s'il n'existe pas une Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la Période relative à cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date du début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le lendemain de la Période de Classe E et les classes de Parts Sociales Préférentielles non rachetées et non annulées pendant leur Période de Classe conformément aux articles 6.3.1 à 6.3.5. viendront dans l'ordre de la Classe A à la Classe E (dans la mesure où elle n'a pas été rachetée et annulée précédemment).

Art. 7. Conversion en Parts Sociales de Classe F.

7.1. Immédiatement avant la réalisation de la Sortie, toutes Parts Sociales Préférentielles Non-Allouées détenues par EBT et quelle que soit leur classe seront automatiquement converties en Parts Sociales de Classe F. La prime versée, le cas échéant sur les Parts Sociales Préférentielles ainsi converties sera allouée aux Parts Sociales de Classe F.

7.2. Immédiatement avant toute conversion qui devrait avoir lieu conformément aux dispositions du précédent paragraphe, le Conseil de Gérance devra préparer un rapport fixant un nombre total de Parts Sociales Préférentielles Non-Allouées devant être converties en Parts Sociales de Classe F sur base de ce calcul. Ce rapport sera délivré à chaque Associé le plus rapidement possible et avant la conversion.

7.3. Le Conseil de Gérance est autorisé de manière irrévocable à faire acter par voie notarié la conversion des Parts Sociales Préférentielles Non-Allouées conformément aux dispositions ci-dessus ainsi qu'à faire acter les Statuts et en particulier les changements à apporter au capital social émis et aux classes de Parts Sociales Préférentielles Non-Allouées et Parts Sociales de Classe F ainsi qu'à procéder aux inscriptions nécessaires dans le registre des Associés de la Société.

7.4. Immédiatement avant la réalisation de la Sortie et sous la conversion de ces Parts Sociales Préférentielles Non-Allouées en Parts Sociales de Classe F conformément à cet article 7, l'EBT Transférera toutes ses Parts Sociales de Classe F résultant de cette conversion aux Investisseurs AEA ou à une entité qu'elle désigne, pour un montant total de [un] GBP ou tout autre montant qui aura été convenu entre AEA et EBT pour telles Parts Sociales de Classe F, et la Société inscrira le(s) nom(s) de(s) bénéficiaire(s) de ces droits dans le registre des Associés.

Art. 8. Transfert de Parts Sociales.

8.1. A l'exception de ce qui est prévu par les dispositions légales impératives, il pourra être renoncé à toute restriction de Transfert prévue par les présents Statuts par une décision des Associés représentant au moins 75% du capital social émis de la Société.

8.2. A moins qu'il en soit spécifiquement disposé autrement dans les présents Statuts, tout Transfert de Parts Sociales (entre Associés ou à des Personnes autres que les Associés (les «non-Associés»)) sera toujours sujet à, et ne sera effectif et reconnu par la Société que s'il est réalisé conformément aux dispositions prévues dans les présents Statuts ou dans un Pacte d'Associés (s'il y en a). Toute reconnaissance ou inscription d'un Transfert de Parts Sociales sera soumise aux dispositions prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par un Pacte d'Associés (s'il y en a).

8.3. Les Transferts de Parts Sociales à des non-Associés seront soumis à l'approbation des Associés représentant au moins 75% (trois quarts) du capital social de la Société.

8.4. En outre, conformément aux dispositions des présents Statuts, chaque transfert de Parts Sociales s'accompagne d'une adhésion par le Cessionnaire ou le Pacte d'Actionnaires, s'il en existe à ce moment, à moins que ladite Cession soit autrement expressément approuvée par un Accord de l'Investisseur.

8.5. A moins d'une approbation expresse par l'Accord d'Investisseur, les Parts Sociales ne peuvent pas être soumises à une Sûreté, et aucun Associé ne peut créer, approuver la création ou permettre la création ou la subsistance d'une Sûreté sur les Parts Sociales de la Société.

8.6. Toute tentative de Transfert, toute renonciation ou création d'un intérêt (y compris la création d'une Sûreté) en violation des présents Statuts sera nulle et non avenue et ne sera pas reconnue par la Société. Toute tentative de Transfert, toute renonciation ou création d'un intérêt (y compris la création d'une Sûreté) en violation des présents Statuts aura pour conséquences celles prévues par le Pacte d'Associés (s'il y en a).

8.7. Tag Along

8.7.1. Si un transfert d'Instruments d'Associés proposé de bonne foi, résulterait en une vente, le cédant(s) envisagé(s) de ces Instruments d'Associés (le(s) Vendeur(s)) n'effectuera/ont le transfert qu'à condition de s'être assuré que le l'acheteur a offert d'acheter tous les Instruments d'Associés détenus par les autres Associés aux mêmes conditions de vente que celles convenues entre le(s) Vendeur(s) et les Acheteurs (y compris les conditions relatives aux mandats, cautions, garanties et/ou indemnités ainsi que le prix, à l'exception des modalités de la rémunération qui peuvent être différentes de celles fixés entre le Vendeur et les autres Associés, à condition que le Conseil de Gérance, sous la recommandation du Conseil de UK Holdco, constate que la valeur de cette forme de rémunération n'est pas inférieure à celle offerte aux autres Vendeur(s). L'offre (la «Notification de Tag Along») doit:

(a) être irrévocable et inconditionnelle (à l'exception de toutes les conditions qui s'appliquent au transfert proposé des Instruments d'Associés du Vendeur);

(b) être régie par la loi anglaise et galloise;

(c) pouvoir être acceptée pendant une période de 15 Jours Ouvrables au moins suivant la réception de cette offre; et

(d) spécifier que le transfert sera effectué soit au siège social de la Société, soit au siège social de UK Holdco suite à la livraison des Instruments de Transfert dûment signée et relative aux Instruments des Associés en question, accompagnés par les certificats des Parts Sociales ou autres certificats, s'il y en a, et /ou une preuve adéquate pertinente pour les Instruments d'Associés contre une traite bancaire relative à tout prix d'achat en espèces s'y afférent et à la livraison d'instruments ou de preuves de titres concernant toute autre contrepartie envisagée dans ce contexte.8.7.2. Si cette Notification de Tag Along est acceptée, le transfert envisagé s'effectuera sous la condition suspensive de la réalisation de la vente par le Vendeur au tiers-acheteur, et sera considérée comme étant réalisée au moment même de cette vente.

8.7.3. La Notification de Tag Along prévue à l'article 8.7.1. ne sera pas requise lorsqu'une Notification de Drag Along a été envoyée en vertu de l'article 8.8.1.

8.8. Drag Along

8.8.1. Si un transfert d'Instruments d'Associés envisagé et pouvant être considéré comme étant de bonne foi, résulterait en une vente, le cédant(s) envisagé(s) de ces Instruments d'Associés (le(s) "Cédant(s)") aura le droit de contraindre tous les autres Associés (les "Associés Appelés") à Transférer au Cessionnaire proposé tous leurs Instruments d'Associés sous condition suspensive de la réalisation de ce transfert, en le notifiant aux Associés Appelés (la "Notification Drag Along"). La Notification Drag Along sera accompagnée de copies de tous les documents requis qui devront être signées par les Associés Appelés afin que le transfert devienne effectif. Ce transfert doit se faire aux mêmes conditions que celui/ceux convenu(s) entre le(s) Cédant(s) et le(s) Cessionnaire(s) proposé(s), (y compris les conditions relatives aux mandats, cautions, garanties et/ou indemnités ainsi que le prix, à l'exception des modalités de la rémunération qui peuvent être différentes, à condition que, sur la recommandation du Conseil de UK Holdco, le Conseil décide à ce que la valeur de cette forme de rémunération n'est pas inférieure à celle offerte au(x) Cédant(s). En cas de transfert à une Personne Affiliée au Cédant, le droit prévu à l'article 8.8.1. ne pourra être exercé qu'à condition qu'il soit garanti au Conseil (par une banque d'investissement réputée ou toute autre société de conseil financier approuvée par un Accord de l'Investisseur) que les conditions sous lesquels les Instruments des Associés Appelés devront être transférés sont équitables et raisonnables pour les Associés Appelés. Le contenu de cet avis pourra être invoqué par les Associés Appelés et est porté à leur connaissance dans les documents qui accompagnent la Notification de Drag Along. Le Cédant peut, en exercice des droits acquis avant la réalisation de la vente, envoyer la Notification Drag Along à toute personne qui devient A Associée suite à la réalisation de la vente.

8.8.2 Toute défaillance commise par un Associé Appelé dans le cadre du transfert de ses Instruments d'Associés déclenchera, conformément à l'article 8.8.1., des conséquences telles que celles pouvant être citées dans un Pacte d'Associés (s'il y en a).

Art. 9. Gérance de la Société. La Société est administrée par au moins trois Gérants, qui constituent un Conseil de Gérance.-La majorité des Gérants doit avoir sa résidence privée ou professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg.- Associé Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents Statuts.

Les Gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des Associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le Conseil de Gérance se réunira au moins quatre fois par année sociale. Toute réunion du Conseil de Gérance tient lieu, ou est réputée tenir lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires, pour autant que cet appel a été lancé du Grand-Duché de Luxembourg, et que la majorité des Gérants participant à la conférence téléphonique ne se trouvent pas dans une juridiction autre que le Grand-Duché du Luxembourg, au cas où la réunion est réputée dans un lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Un gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance via conférence téléphonique à condition que (i) tel Gérant ne se trouve pas au Royaume-Uni au moment de la conférence téléphonique et (ii) que l'appel soit lancé du Grand-Duché de Luxembourg. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Les décisions du Conseil de Gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des Gérants de la Société.

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire pour autant (i) qu'un gérant n'approuve la résolution à un moment où il se trouve au Royaume-Uni et (ii) que la majorité des Gérants soient en dehors du Grand-Duché de Luxembourg. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque Gérant.

La Société sera engagée par la signature unique d'un des Gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature aura/auront été délégués par le Conseil de Gérance ou un des Gérants.

Art. 10. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été Gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de Gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant, dirigeant ou responsable représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis, à moins que le compromis en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes statues doit être distinct et n'affectera aucun autre droit dont un Gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants et représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 11. Droits de vote des Associés. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il/Elle a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il/elle possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des Associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Assemblées des Associés. Les décisions des Associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des Associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des Associés de la Société.

Les assemblées des Associés de la Société se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux Associés à leur adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux Associés à leurs adresses inscrites dans le registre des Associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 13. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels au 31 décembre. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout Associé de la Société.

Art. 15. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les Associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance (le cas échéant), duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux Associés par décision prise en assemblée générale des Associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés par décision prise en assemblée générale des Associés. L'assemblée générale des Associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Dissolution.

16.1. En cas de dissolution de la Société et avant que l'assemblée générale des Associés ait décidé de cette dissolution, ou au sujet d'une éventuelle Sortie les dispositions de l'article 16.3 s'appliqueront.

16.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

16.3. Lorsque toutes les dettes (y compris les PECs), charges et autres frais de liquidation ont été couverts, tout solde (le Surplus de Liquidation) sera reparti conformément à l'ordre de préférence suivant:

(a) en remboursant aux détenteurs des Parts Sociales de Classe F et aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles le Montant Versé pour chaque part sociale détenue;

(b) le solde éventuel (s'il y en a) sera distribué aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles (pari passu comme si ces Parts Sociales constituaient une classe de parts sociales) au pro rata du nombre des Parts Sociales Préférentielles détenues par eux respectivement.

16.4. Les dispositions de l'article 16.3 ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis en cas de Sortie.

Art. 17. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les Parts Sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Définitions.

AEA Investisseurs

désigne toutes les personnes suivantes, dont chacune est un Investisseur AEA:

(a) LSP INVESTORS I LP, un limited partnership constitué sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro MC-42024;

(b) LSP INVESTORS II LP, un limited partnership constitué sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro MC-42623;

(c) LSP INVESTORS III LP, un limited partnership constitué sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro MC-42624;

(d) LSP INVESTORS IV LP, un limited partnership constitué sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO

	Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro MC-42624.
Prix Convenu	a la signification qui lui est attribuée à l'article 8.6.8.
Statuts	signifie les présents statuts de la Société tel que modifiés de temps à autre.
Montant Disponible	signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés, mais (i) moins le résultat de toutes les pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en tant que nombre positif moins toutes primes d'émissions et réserves librement distribuables et (ii) moins toutes sommes devant être placées dans des réserves conformément aux dispositions de la loi ou des présents Statuts déterminé sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon les cas), pour qu'ainsi: AA = NP-(L-Pr-Res)-LR où NP = montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) L = pertes (y compris les pertes reportées) Pr = toutes primes d'émissions et réserves librement distribuables Res = le montant des réductions du capital social et de la réserve légale relatifs à la classe des parts sociales devant être annulée. LR = toutes sommes devant être placées dans des réserves conformément aux dispositions de la Loi ou des présents Statuts.
Espèces Disponibles	signifie toutes les espèces détenues par la Société (à l'exception des espèces déposées à terme ayant une maturité supérieure à 6 mois), tous instruments du marché monétaire facilement négociables, obligations et toutes créances qui de l'avis du Conseil seront payées à la Société à le court terme MOINS tout endettement ou autres dettes de la Société payables dans moins de 6 mois, déterminés sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période le cas échéant).
Espèces Disponibles par Part Sociale	signifie en relation avec une Classe de Parts Sociales, les Espèces Disponibles divisées par le nombre de Parts Sociales de cette classe en émission devant être rachetées et annulées.
Conseil ou Conseil de Gérance	signifie le Conseil de gérance de la Société, tel que nommé de temps à autre.
Jour Ouvrable	signifie tout jour (autre que le samedi ou dimanche) durant lequel les banques à Londres et à Luxembourg-Ville sont ouvertes de manière générale pour affaires.
Valeur d'Annulation par Part Sociale	signifie (i) la valeur nominale par Part Sociale Préférentielle faisant partie de la classe concernée qui va être annulée, plus le (ii) Montant Disponible, divisés (iii) par le nombre de Parts Sociales Préférentielles de la classe en émission devant être rachetée ou annulée.
Comptes Intérimaires 2010 de Classe A	signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe A.
Comptes Intérimaires 2011 de Classe B	signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe B.
Comptes Intérimaires 2012 de Classe C	signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe C.
Comptes Intérimaires 2013 de Classe D	signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe D.
Comptes Intérimaires 2014 de Classe E	signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe E.
Période de Classe ou Période	signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C et la Période de Classe D.
Personne Affiliée	(a) signifie: (b) en relation avec un individu, tout membre de la Famille de cet individu et toute autre personne à qui cet individu a transféré ou serait en droit de transférer des Instruments d'Associés en vertu d'un Pacte d'Associés auquel un Accord de l'Investisseur a été donné sur base du fait que le cessionnaire est à considérer comme étant une Personne Affiliée du cédant; et (c) en relation avec une entreprise, tout membre du groupe de l'entreprise ou toute autre personne à qui cette entreprise avait transféré ou serait en droit

	de transférer des Instruments d'Associés en vertu d'un Pacte d'Associés auquel un Accord de l'Investisseur a été donné sur base du fait que le cessionnaire est à considérer comme étant une Personne Affiliée du cédant .
EBT	désigne LSP HOLDING EMPLOYEE BENEFIT TRUST, un trust au bénéfice des employés de droit des Iles Cayman, ayant son siège à Uglad House, South Church Street, PO Box 309, Grand Cayman KY1-1104, Iles Cayman, représenté par son trustee, Maples Trustee Services (Cayman) Limited.
Investisseur EBT	signifie (i) tout employé ou gérant ou membre du Groupe ou (ii) toute personne physique dont les services sont fournis sous une autre forme à tout membre du Groupe (que ce soit par une société de prestation de services ou autre), qui investit directement ou indirectement à travers EBT dans la Société.
Sortie	signifie la Cession, la Cotation, la liquidation ou la dissolution de la Société.
Groupe	signifie la Société et ses Filiales de temps à autre.
Société de Holding	désigne une entreprise qui en relation avec une autre entreprise (une Filiale): (a) détient ou contrôle (directement ou indirectement) les parts sociales dans la Filiale représentant plus de cinquante pourcents (50%) des droits de vote à l'assemblée générale de la Filiale pour toutes, ou pratiquement toutes, les matières; ou (b) a le droit de nommer ou révoquer la majorité de son conseil de gérance; ou (c) a le droit d'exercer une influence dominante sur la Filiale: (i) en vertu des dispositions contenues dans les documents constitutifs de la Filiale; ou (ii) en vertu d'un contrat de contrôle; ou (d) contrôle seule, en vertu d'une convention avec les associés ou membres, la majorité des droits de vote dans la Filiale, (e) pour les besoins de cette définition: (i) une entreprise sera considérée comme étant le membre d'une autre entreprise si (X) une de ces Filiales est un membre de cette entreprise; ou si (Y) certaines parts sociales de cette entreprise sont détenues par une personne qui agit pour son compte ou pour le compte d'une de ses Filiales; (ii) l'entreprise est considérée avoir le droit d'exercer une influence dominante sur une entreprise, uniquement si elle a le droit de donner les instructions en relation avec la politique opérationnelle et financière de cette autre entreprise, et lesquelles doivent être suivies par ses gérants, qu'ils soient bénéfiques pour l'entreprise ou non; (iii) le contrat de contrôle signifie un contrat écrit qui confère le droit à une influence dominante qui (A) est autorisée par les statuts de l'entreprise à l'égard de laquelle ce droit sera exercé; et (B) est autorisée par la loi qui régit cette entreprise; et (iv) toute Filiale d'une entreprise sera considérée comme étant également une Filiale de toute autre entreprise dont la première entreprise est une Filiale.
Parts Sociales d'Incitation	signifie le nombre ou le pourcentage des Parts Sociales Préférentielles désignées comme étant les parts sociales d'incitation dans une convention de souscription entre la Société et un souscripteur ou qui sont désignés comme telles au moment de leur émission par la Société (avec l'Accord de l'Investisseur) et identifiées comme telles dans le registre des associés de la Société.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires applicable.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date qui ne peut être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de Parts Sociales Préférentielles applicable, étant entendu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année sociale suivant le début de la période applicable.
Accord de l'Investisseur	signifie l'approbation écrite par ou pour le compte des détenteurs de plus de 50 pourcents de Parts Sociales (pour éviter tout doute, cet Accord d'Investisseur doit être réputé valablement donné, lorsque un accord écrit est donné par les détenteurs de plus de 50 pourcents des Parts Sociales qui sont membres d'un même Groupe Investisseur.

Investisseur	désigne l'un quelconque de THP et des AEA Investisseurs.
Groupe Investisseur	désigne un Investisseur et: (a) ses Filiales de temps à autre; et (b) la Société Holding ultime de cet Investisseur de temps à autre; et (c) toute autre personne juridique qui est une Filiale de la même Société de Holding de temps à autre; et (d) tout investisseur dans cet Investisseur ou l'une quelconque des personnes visées aux paragraphes (a), (b), (c) ou (e) ou qui a acquis ou qui est en train d'acquérir un intérêt économique indirect dans le Groupe, et (e) tout fond géré par l'Investisseur ou l'une quelconque des personnes visées aux paragraphes (a), (b), (c) ou (d) qui a acquis ou qui est en train d'acquérir un intérêt économique indirect dans le Groupe, et dans tous les cas exception est faite de tout membre du Groupe.
Cotation	signifie, suite à la conversion de la Société en une forme sociale qui permet la cotation, toute admission des Parts Sociales à la cotation ou à la négociation à une Bourse pour laquelle l'Accord d'Investisseur a été obtenu, étant entendu que pour les besoins de ces Statuts le moment auquel la Cotation est réputée survenue sera déterminé avec l'Accord de l'Investisseur.
Gérant	signifie un membre du Conseil de Gérance de la Société, nommé de temps à autre.
Montant Versé	signifie en relation avec une Part Sociale, le montant versé pour cette Part Sociale y compris les montants payés par voie de prime, moins tout montant remboursé ou retourné sur cette part sociale de temps à autre.
PECs	signifie les preferred equity certificates (le cas échéant) qui peuvent être émis par la Société de temps à autre et souscrits par un Associé.
Parts Sociales Préférentielles	signifie les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe E.
Approbatons Réglementaires	signifie toutes approbations requises par une autorité ou agence nationale, supranationale ou réglementaire compétente.
Cession	signifie l'achèvement du processus d'acquisition des Instruments des Associés (que ce soit par une transaction simple ou toute une série des transactions) par une personne ou ses Personnes Affiliés ou les personnes agissant de concert les uns avec les autres (autrement que par un Investisseur) dont résulte que la participation totale de cette(ces) personne(s) se situe de (i) 50 pourcents des Parts Sociales Préférentielles ou moins, à (ii) plus de 50 pourcents des Parts Sociales Préférentielles.
Sûreté	signifie toute hypothèque, toute charge, toute gage ou privilège (autre qu'un privilège légal), droit de compensation ou autre sûreté quelconque, créé ou né.
Parts Sociales	signifie toutes parts sociales émises de temps à autre par la Société auxquelles sont attachés les droits prévus par les présents Statuts.
Associé	désigne tout détenteur des Instruments des Associés émis par la Société de temps à autre.
Pacte d'Associés	signifie une convention conclue entre Associés (le cas échéant) qui peut exister de temps à autre entre tous ou une partie des Associés de la Société et la Société ou notifiée à la Société (à condition que les AEA Investisseurs en sont partie).
Instruments d'Associés	signifie (i) les Parts Sociales ainsi que tout droit de souscription à ou droit de conversion en Parts Sociales, (ii) PECs éventuels et (iii) tout autre instrument attestant la créance émis par un membre du Groupe parallèlement avec l'émission des Parts Sociales, ou un instrument portant un droit de souscription à, ou droit de conversion en Parts Sociales à l'exclusion de tout instrument de dette et des garanties émises aux investisseurs ou prêteurs qui ne sont pas Associés.
Parts Sociales Libres	signifie les Parts Sociales autre que les Parts Sociales d'Incitation ou les Parts Sociales de Classe F.
Instruments d'Associés Libres	signifie les Parts Sociales Libres et les PECs (le cas échéant).
Cessionnaire	signifie la personne à qui les Parts Sociales sont Transférées.

Transférer	inclut la vente, le transfert ou autre disposition (également par voie d'hypothèque, de charge, de gage ou toute autre sûreté ainsi que les droits de votes qui y sont attachés) qu'ils soient ou non l'œuvre d'un détenteur, constitués à titre onéreux, et constitué par effet de la loi ou par un acte écrit. «Transférée» est à interpréter en conséquence.
THP	TRINITY HUNT PARTNERS III, L.P., une société de responsabilité de droit de Delaware avec siège social à 2001 Ross Avenue, Suite 4800, Dallas, Texas 75201, enregistrée auprès du Registrar of Companies de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique sous le numéro 3759864.
UK Holdco	signifie LSP Holding (UK) Ltd, une société à responsabilité de droit anglais et gallois, avec siège social à Unit 2, Airedale Industrial Estate, Kitson Road, Leeds, West Yorkshire LS10 1NT, enregistrée sous le numéro 07318744, étant la filiale à part entière de la Société.
UK Holdco Board	signifie le conseil d'administration de l'UK Holdco de temps à autre, ou un comité dûment nommé de celui-ci.
Parts Sociales Préférentielles Non-Al- louées	signifient toutes Parts Sociales Préférentielles détenues de temps à autre par EBT, dont l'intérêt économique n'a pas été alloué à un Investisseur EBT, ainsi que les Parts Sociales Préférentielles dont l'intérêt économique a de nouveau été transféré à EBT.

Art. 19 Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Par la suite, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé de restructurer le capital social émis s'élevant actuellement à (100) Parts Sociales – formant l'intégralité des Parts Sociales de la Société – d'une valeur nominale de cent dix Livres Sterling (GBP 110) chacune, en un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Pence Sterling (GBP 0,01) chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé de reclassifier l'intégralité des un million cent mille (1.100.000) Parts Sociales de la Société en cent mille quatre cent soixante-quinze (100.475) Parts Sociales de classe A, cent mille quatre cent soixante-quinze (100.475) Parts Sociales de classe B, cent mille quatre cent soixante-quinze (100.475) Parts Sociales de classe C, cent mille quatre cent soixante-quinze (100.475) Parts Sociales de classe D, cent mille quatre cent soixante-quinze (100.475) Parts Sociales de classe E et cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent vingt-cinq (597.625) Parts Sociales de classes F, ayant une valeur nominale d'un Pence Sterling (GBP 0,01) chacune.

Il est également décidé d'identifier les droits, obligations et caractéristiques des différentes classes de Parts Sociales, comme il l'est prévu dans les Statuts de la Société modifiés et soumis à la refonte auxquels il est fait référence au point 3.

En conséquence des résolutions susmentionnées, l'article 5 des Statuts de la Société doit être établi comme suit:

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à GBP 11.000 divisé en:

- 100.475 Parts Sociales A, (les "Parts Sociales A"),
 - 100.475 Parts Sociales B, (les "Parts Sociales B"),
 - 100.475 Parts Sociales C, (les "Parts Sociales C"),
 - 100.475 Parts Sociales D, (les "Parts Sociales D"),
 - 100.475 Parts Sociales E, (les "Parts Sociales E"),
 - 597.625 Parts Sociales F, (les "Parts Sociales F"),
- chacune ayant une valeur nominale d'un Pence Sterling (GBP 0.01).

Le capital social peut être augmenté ou réduit sur résolution des associés adoptée dans les conditions prévues pour la modification des présents Statuts conformément à l'Article 12, et la Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales sur résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute prime d'émission devra être distribuée sous réserve que toute prime d'émission payée à la suite de toute Part Sociale de classe F émise, s'il y en a, sera uniquement disponible pour la distribution aux détenteurs de Parts Sociales de classe F lors de la liquidation de la Société.

Les Parts Sociales de classe F ne confèrent aucun droit à dividende, elles confèrent uniquement les droits figurant à l'article 16.3.

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le montant actuel du capital social émis de la Société d'un montant de onze mille Livres Sterling (GBP 11.000) à cinquante-deux mille deux cents cinquante-trois Livres Sterling (GBP 52.253) grâce à l'émission de trois cent un mille quatre cent vingt-cinq (301.425) Parts Sociales de classe A, trois cent un mille quatre cent vingt-cinq (301.425) Parts Sociales de classe B, trois cent un mille quatre cent vingt-cinq (301.425) Parts Sociales de classe C, trois cent un mille quatre cent vingt-cinq (301.425) Parts Sociales de classe D, trois cent un mille quatre cent vingt-cinq (301.425) Parts Sociales de classe E, et deux millions six cent dix-huit mille cent soixante-quinze (2.618.175) Parts Sociales de classe F, ayant chacune une valeur nominale d'un Pence Sterling (GBP 0,01) pour un prix total de souscription de deux millions trente mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 2.030.675) par l'acceptation de l'apport en espèces par les Souscripteurs d'un montant total de deux millions trente mille six cent soixante-quinze Livres Sterling (GBP 2.030.675).

Ont comparu les Souscripteurs cités dans l'ordre du jour, tous représentés par Me Nora Filali, avocat résidant à Luxembourg, en vertu de procurations données le 26 août 2010 (une copie de celles-ci sera jointe au présent acte pour les enregistrer ensemble).

Les Nouvelles Parts Sociales émises sont payées par voie de transfert de l'Apport en Espèces à la Société.

Les Souscripteurs souscrivent aux Nouvelles Parts Sociales tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Le Prix de Souscription est alloué pour une valeur de quarante et un mille deux cents cinquante-trois Livres Sterling (GBP 41.253) au capital social et le reste du montant, s'élevant à un million neuf cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent vingt-deux Livres Sterling (GBP 1.989.422), à la prime d'émission.

Des preuves relatives au paiement du Prix de Souscription ont été montrées au notaire.

Il est par ailleurs décidé de modifier et de procéder à la refonte de l'intégralité des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions des points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour, et de modifier et de refondre les dispositions des Statuts conformément à l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à approximativement EUR 3.200,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, reconnaît que, selon la demande des parties comparantes, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

Dont Acte, fait à Luxembourg à la même date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: N. FILALI – M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEPDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le vingt-sept septembre de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010128415/1295.

(100146471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Scope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.298.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 22 septembre 2010 à Luxembourg.

- A l'unanimité, il est décidé de transférer le siège social de la société du 24 rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg au 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2010128523/14.

(100146505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

McKey Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 101.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010128419/10.

(100146176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

McKey Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 101.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010128420/10.

(100146177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

McKey Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 101.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010128421/10.

(100146178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Media Holdings Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 138.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010128423/9.

(100146182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 106.419.

Monsieur Douglas HASSMANN a démissionné de son poste de gérant de la société Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l. avec effet à la fin de la journée ouvrable du 25 août 2010.

En date du 3 septembre 2010, l'actionnaire unique de la société Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l. a décidé de nommer Monsieur Brian MORRIS et Monsieur Lawrence FACCINI au poste de gérants de la société Merrill Lynch Luxembourg Capital Funding S.à r.l. pour une durée indéterminée, avec effet au 25 août 2010.

Dès lors, les gérants sont désormais:

Gérard Joseph Albert FABRY, Finance Manager, né le 22 juin 1964 à Namur, Belgique, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

Lawrence FACCINI, Bank Funding Manager, né le 28 novembre 1965 à New York, Etats-Unis, avec adresse au 100 North Tryon Street, Charlotte NC 28255-0001, Etats-Unis;

Matthew Scott FITCH, Luxembourg Treasurer, né le 9 mars 1974 à Bromborough, Royaume-Uni, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

Steen FOLDBERG, Director, Merrill Lynch Luxembourg, né le 11 mai 1959 à Hørsholm, Danemark, avec adresse au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

Jonathan Howard Redvers LEE, Chartered Accountant, né le 10 janvier 1966 à Hertfordshire, Royaume-Uni avec adresse à Warwick Court, 2 King Edward Street, London EC1A 1 HQ, Royaume-Uni;

Brian William MORRIS, Tax Executive, né le 4 septembre 1973 à New Bern, Caroline du Nord, Etats-Unis, avec adresse au Transamerica Square, 401 North Tryon Street, Charlotte, NC 28255, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MERRILL LYNCH LUXEMBOURG CAPITAL FUNDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010128424/28.

(100146165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Mutual Fund Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8265 Mamer, 15, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 155.629.

— STATUTS

L'an deux mil dix, le dix septembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur HENK VAN ELDIK, employé, né à Tiel (NL) le 27 avril 1961, demeurant à L-8265 Mamer, 15, rue des Prés.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Mutual Fund Consulting".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Mamer. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La Société a pour objet l'exercice, dans le cadre et les limites des lois et règlements en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg, de toute activité professionnelle relevant directement ou indirectement du conseil économique.

Sont notamment visées ci-avant, mais non énumérées de façon exhaustive, toutes les activités relatives aux mandats de directeur indépendant, de directeur de transition, d'administrateur mais aussi la recherche de nouvelles activités pour compte de tiers, l'encadrement et le conseil personnel.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le commercialisation et le développement de ces participations.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs.

Chaque gérant est révocable ad nutum. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Au cas où plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira sur convocation de son président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations écrites de toute réunion du conseil de gérance seront données à tous les gérants au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion (qui sera également un jour ouvrable).

De telles convocations ne sont pas nécessaires si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors de l'ouverture de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé aux convocations écrites par accord écrit, donné en original, par télégramme, télex, fax ou courrier électronique, de chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas requises pour les réunions qui seront tenus aux dates et lieux prescrits dans un programme précédemment adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra être représenté à toute réunion du conseil de gérance en désignant un autre gérant en tant que mandataire.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant que toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises par un vote à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant ce qui précède, des résolutions circulaires du conseil de gérance peuvent également être adoptées par écrit. Ces résolutions consisteront en un ou plusieurs documents contenant les décisions et signés par chacun des gérants.

La date de la résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, d'au moins deux membres du conseil de gérance est requise.

La Société sera également valablement engagée par la signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été donné en conformité les présents statuts, mais uniquement dans la limite de ce pouvoir.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur HENK VAN ELDIK et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration du comparant

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 950,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Et ensuite l'associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur HENK VAN ELDIK, prénommé, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

- L'adresse du siège social est établie à L-8265 Mamer, 15, rue des Prés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. VAN ELDIK, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2010. Relation: LAC/2010/40589. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128427/113.

(100146286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Madeb Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.478.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010128428/10.

(100146440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Mansford France Fund I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 196.475,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.982.

EXTRAIT

En date du 10 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Cromptvoets, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2010.

- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128429/16.

(100146325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Mavica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128436/10.

(100146326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Leitz-Service G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 17A, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 23.218.

Suite à un changement de dénomination, la société LEITZ GmbH & Co devient LEITZ GmbH & Co KG, inscrite au registre Amtsgericht Aalen sous le numéro HRA 156-A dont le siège social se trouve 2, Leitzstrasse D-73447 Oberkochen.

Luxembourg, le 14 septembre 2010.

LEITZ-SERVICE G.m.b.H.

Jos WITTEBOL

Directeur BELUX

Référence de publication: 2010129273/13.

(100146193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

In the year two thousand and ten,

on the seventeenth day of the month of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Andreas Demmel, employee, with professional address in Luxembourg;

acting in his capacity as special proxy holder of "MD Mezzanine S.A., SICAR", a société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of a société anonyme, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 7 July 2005, published in the Mémorial C, n°1198 of 12 November 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-109.277 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 23 April 2010, published in the Mémorial C n°1120 of 28 May 2010,

by virtue of the authority conferred on him by respective resolutions adopted by the board of directors of the Company on 6 May 2010, 25 May 2010, 7 June 2010, 14 June 2010, 22 June 2010, 22 June 2010, 30 June 2010, 12 August 2010, 25 August 2010 and 31 August 2010 an excerpt of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at nine million four hundred forty-three thousand two hundred fifty euro (EUR 9,443,250.-) divided into four hundred thirteen thousand two hundred thirty-seven (413,237) class A1 shares, five hundred twenty-three thousand eighty-two (523,082) class A2 shares (the "Class A Shares"); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares (the "Class B Shares"); three hundred twelve (312) class C1 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares (the "Class C Shares") each share of each class of shares having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and all of which are fully paid up.

II. That pursuant to Article SIX (6) of the Company's articles of incorporation (the "Articles"), the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into forty-nine million nine hundred seventy-five thousand (49,975,000) Class A Shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B Shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C Shares, each share of each class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) of any compartment of the Company and that pursuant to the same Article SIX (6), the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company.

III. That the board of directors of the Company, upon circular resolutions adopted on 6 May 2010, 25 May 2010, 7 June 2010, 14 June 2010, 22 June 2010, 22 June 2010, 30 June 2010, 12 August 2010, a board meeting held on 25 August 2010 and circular resolutions adopted on 31 August 2010 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article SIX (6) of the Company's Articles, has decided to increase the corporate capital by a total amount of one hundred seventynine thousand one hundred ten euro (EUR 179,110.-) by the issuance of twelve thousand three hundred fifty-two (12,352) new class A1 shares and by the issuance of five thousand five hundred fifty-nine (5,559) new Class A2 shares, each share of each class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-), having the same rights and privileges as the existing Class A Shares.

IV. That the board of directors of the Company with effect on the respective date of the meeting of the board of directors:

- in its meeting of 6 May 2010 has issued, and accepted the subscription for one thousand nine hundred twenty-four (1,924) new class A1 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1, a société par action simplifiée governed by the laws of France, having its registered office at 20, Place Vendôme, F- 75001 Paris (France) and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 337 680 482, with payment of a share premium of class A1 shares in a total amount of one million nine hundred four thousand seven hundred sixty euro (EUR 1,904,760.-), by a contribution in cash;

- in its meeting of 25 May 2010 has issued, and accepted the subscription for one thousand six hundred ninety-seven (1,697) new class A2 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1, prenamed, with payment of a share premium of class A2 shares in a total amount of one million six hundred eighty thousand thirty euro (EUR 1,680,030.-), by a contribution in cash;

- in its meeting of 7 June 2010 has issued, and accepted the subscription for one thousand five hundred fifty-five (1,555) new class A1 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1, prenamed, with payment of a share premium of class A1 shares in a total amount of one million five hundred thirty-nine thousand four hundred fifty euro (EUR 1,539,450.-), by a contribution in cash;

- in its meeting of 14 June 2010 has issued, and accepted the subscription for two thousand two hundred twenty (2,220) new class A2 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1, prenamed, with payment of a share premium of class A2 shares in a total amount of one million four hundred twenty-two thousand eight hundred euro (EUR 1,422,800.-), by a virtual contribution;

- in its meeting of 22 June 2010 has issued, and accepted the subscription for one thousand five hundred twenty-eight (1,528) new class A1 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1, prenamed, with payment of a share premium of class A1 shares in a total amount of one million five hundred twelve thousand seven hundred twenty euro (EUR 1,512,720.-), by a virtual contribution;

- in its meeting of 22 June 2010 has issued, and accepted the subscription for three hundred ninety-seven (397) new class A2 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1, prenamed, with payment of a share premium of class A2 shares in a total amount of three hundred ninety-three thousand thirty euro (EUR 393,030.-), by a virtual contribution;

- in its meeting of 30 June 2010 has issued, and accepted the subscription for nine hundred (900) new class A1 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1, prenamed, with payment of a share premium of class A1 shares in a total amount of eight hundred ninety-one thousand euro (EUR 891,000.-), by a contribution in cash;

- in its meeting of 12 August 2010 has issued, and accepted the subscription for one thousand one hundred fifty (1,150) new class A1 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1, prenamed, with payment of a share premium of class A1 shares in a total amount of one million one hundred thirty-eight thousand five hundred euro (EUR 1,138,500.-), by a contribution in cash;

- in its meeting of 25 August 2010 has issued, and accepted the subscription for five thousand two hundred ninety-five (5,295) new class A1 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1, prenamed, with payment of a share premium of class A1 shares in a total amount of five million two hundred forty-two thousand fifty euro (EUR 5,242,050.-), by a contribution in cash;

- in its meeting of 31 August 2010 has issued, and accepted the subscription for one thousand two hundred forty-five (1,245) new class A2 shares, with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, by Matignon Développement 1, prenamed, with payment of a share premium of class A2 shares in a total amount of one million two hundred thirty-two thousand five hundred fifty euro (EUR 1,232,550.-), by a virtual contribution.

V. That all these new Class A Shares have been entirely subscribed and fully paid up as described above, each time at the relevant date of issue and subscription, so that the total amount of SEVENTEEN MILLION ONE HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND EURO (EUR 17,136,000.-) thus being for the capital increase:

- following the class A1 shares issuance the amount of ONE HUNDRED TWENTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED TWENTY EURO (EUR 123,520.-);

- following the Class A2 Shares issuance the amount of FIFTY-FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY EURO (EUR 55,590.-);

and for the paid up share premium:

- the amount of TWELVE MILLION TWO HUNDRED TWENTYEIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED EIGHTY EURO (EUR 12,228,480.-) for the class A1 paid up share premium;

- the amount of FOUR MILLION SEVEN HUNDRED TWENTYEIGHT THOUSAND FOUR HUNDRED TEN EURO (EUR 4,728,410.-) for the class A2 paid up share premium.

All these amounts have been at the entire and free disposal of the Company at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 6 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

Art. 6. Corporate Capital.

“The issued capital of the Company is set at nine million six hundred twenty-two thousand three hundred sixty euro (EUR 9,622,360.-) divided into four hundred twenty-five thousand five hundred eighty-nine (425,589) class A1 shares, five hundred twenty-eight thousand six hundred forty-one (528,641) class A2 shares (the “Class A Shares”); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares (the “Class B Shares”); three hundred twelve (312) class C1 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares (the “Class C Shares”). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up.”

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,
le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

M. Andreas Demmel, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «MD Mezzanine S.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, n° 1198 le 12 novembre 2005 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109277 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 23 avril 2010, publié au Mémorial C n°1120 du 28 mai 2010 (la «Société»),

en vertu d'une procuration lui conféré par les résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 6 mai 2010, 25 mai 2010, 7 juin 2010, 14 juin 2010, 22 juin 2010, 22 juin 2010, 30 juin 2010, 12 août 2010, 25 août 2010 et du 31 août 2010 un extrait desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à neuf millions quatre cent quarante-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 9.443.250,-) représenté par quatre cent treize mille deux cent trente sept (413.237) actions de catégorie A1, cinq cent vingt-trois mille quatre vingt- deux (523.082) actions de catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A»), trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 (les «Actions de Catégorie B»), trois cent douze (312) actions de catégorie C1 et mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C2 (les «Actions de Catégorie C») chaque action de chaque catégorie d'actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), et étant entièrement libérées.

II.- Qu'en vertu de l'article SIX (6) des statuts de la Société (les « Statuts »), le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par quarante-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) Actions de Catégorie A, seize mille cinq cents (16.500) Actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) Actions de Catégorie C, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) quelque soit le compartiment concerné de la Société et qu'en vertu du même Article SIX (6), le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital.

III.- Que le conseil d'administration de la Société, par ses décisions circulaires du 6 mai 2010, 25 mai 2010, 7 juin 2010, 14 juin 2010, 22 juin 2010, 22 juin 2010, 30 juin 2010, 12 août 2010, une réunion du conseil du 25 août 2010 et des décisions circulaires du 31 août 2010, en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'article SIX (6) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant total de cent soixante-dix-neuf mille cent dix euros (EUR 179.110,-) par la émission de douze mille trois cent cinquante-deux (12.352) nouvelles actions de catégorie A1 et par l'émission de cinq mille cinq cent cinquante-neuf (5.559) nouvelles actions de catégorie A2, d'une valeur

nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et privilèges que les Actions de Catégorie A existantes.

IV.- Que le conseil d'administration de la Société avec effet à la date respective de la réunion du conseil d'administration:

- lors de sa réunion du 6 mai 2010 a émis et accepté la souscription de mille neuf cent vingt-quatre (1.924) nouvelles actions de catégorie A1, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1, une société par action simplifiée régie par le droit français, ayant son siège social au 20, Place Vendôme, F-75001 Paris (France) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 337 680 482, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A1 d'un montant total d'un million neuf cent quatre mille sept cent soixante euros (EUR 1.904.760,-), par un apport en numéraire;

- lors de sa réunion du 25 mai 2010 a émis et accepté la souscription de mille six cent quatre-vingt-dix-sept (1.697) nouvelles actions de catégorie A2, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1 susmentionné, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 d'un montant total d'un million six cent quatre-vingt mille trente euros (EUR 1.680.030,-), par un apport en numéraire;

- lors de sa réunion du 7 juin 2010 a émis et accepté la souscription de mille cinq cent cinquante-cinq (1.555) nouvelles actions de catégorie A1, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1, susmentionné, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A1 d'un montant total d'un million cinq cent trente-neuf mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.539.450,-), par un apport en numéraire;

- lors de sa réunion du 14 juin 2010 a émis et accepté la souscription de deux mille deux cent vingt (2.220) nouvelles actions de catégorie A2, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1, susmentionné, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 d'un montant total d'un million quatre cent vingt-deux mille huit cents euros (EUR 1.422.800,-), par un apport virtuel;

- lors de sa réunion du 22 juin 2010 a émis et accepté la souscription de mille cinq cent vingt-huit (1.528) nouvelles actions de catégorie A1, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1, susmentionné, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A1 d'un montant total d'un million cinq cent douze mille sept cent vingt euros (EUR 1.512.720,-), par un apport virtuel;

- lors de sa réunion du 22 juin 2010 a émis et accepté la souscription de trois cent quatre-vingt-dix-sept (397) nouvelles actions de catégorie A2, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1, susmentionné, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 d'un montant total de trois cent quatre-vingt-treize mille trente euros (EUR 393.030,-), par un apport virtuel;

- lors de sa réunion du 30 juin 2010 a émis et accepté la souscription de neuf cents (900) nouvelles actions de catégorie A1, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1, susmentionné, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A1 d'un montant total de huit cent quatre-vingt-onze mille euros (EUR 891.000,-), par un apport en numéraire;

- lors de sa réunion du 12 août 2010 a émis et accepté la souscription de mille cent cinquante (1.150) nouvelles actions de catégorie A1, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1, susmentionné, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A1 d'un montant total d'un million cent trente-huit mille cinq cents euros (EUR 1.138.500,-), par un apport en numéraire;

- lors de sa réunion du 25 août 2010 a émis et accepté la souscription de cinq mille deux cent quatre-vingt-quinze (5.295) nouvelles actions de catégorie A1, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1, susmentionné, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A1 d'un montant total de cinq millions deux cent quarante deux mille cinquante euros (EUR 5.242.050,-), par un apport en numéraire;

- lors de sa réunion du 31 août 2010 a émis et accepté la souscription de mille deux cent quarante-cinq (1.245) nouvelles actions de catégorie A2, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, par Matignon Développement 1, susmentionné, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 d'un montant total d'un million deux cent trente-deux mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.232.550,-), par un apport virtuel.

V.- Que toutes les nouvelles Actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme décrit ci-dessus, chaque fois à la date applicable d'émission et de souscription de sorte que la somme totale de DIX-SEPT MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE EUROS (EUR 17.136.000,-) faisant pour l'augmentation de capital:

- suivant l'émission des actions de catégorie A1 la somme de CENT VINGT-TROIS MILLE CINQ CENT VINGT EUROS (EUR 123.520,-);

- suivant l'émission des actions de catégorie A2 la somme de CINQUANTE-CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (EUR 55.590,-),

et pour la prime d'émission le montant de:

- DOUZE MILLIONS DEUX CENT VINGT-HUIT MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS EUROS (EUR 12.228.480,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A1;

- QUATRE MILLIONS SEPT CENT VINGT-HUIT MILLE QUATRE CENT DIX EUROS (EUR 4.728.410,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A2.

Ces montants ont été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'article 6 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital Social (premier alinéa).

«Le capital émis de la Société est fixé à neuf millions six cent vingt-deux mille trois cent soixante euros (EUR 9.622.360,-) représenté par quatre cent vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-neuf (425.589) actions de catégorie A1, cinq cent vingt-huit mille six cent quarante et une (528.641) actions de catégorie A2 (les «Actions de Catégorie A»); trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 (les «Actions de Catégorie B»), trois cent douze (312) actions de catégorie C1 et mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C2 (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DEMMEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11287. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010128437/242.

(100146528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 155.637.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S.

Luxembourg, section B numéro 63130),

ici représentée par:

Mesdames Myriam LINDEN et Christelle HERMANT-DOMANGE, employées privées, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 septembre 2010.

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143),

ici représentée par:

Mesdames Myriam LINDEN et Christelle HERMANT-DOMANGE, prénommées, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «NORTH TRADING PRIVATE S.A., société de gestion de patrimoine familial».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à trois cent cinquante-deux mille euros (352.000,- EUR) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent cinquante-deux euros (352,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de trois cent cinquante-deux euros (352,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième lundi du mois d'octobre de chaque année à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 30 juin 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit :

1.- «LANNAGE S.A.», prédésignée, cinq cents actions;	500
2.- «VALON S.A.», prédésignée, cinq cents actions;	500
TOTAL: MILLE actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trois cent cinquante-deux mille euros (352.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui du commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- «LANNAGE S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130), ayant comme représentant permanent Madame Marie BOURLOND, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

2.- «VALON S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143), ayant comme représentant permanent Monsieur Guy KETTMANN, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

3.- «KOFFOUR S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086), ayant comme représentant permanent Monsieur Guy BAUMANN, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

La société «LANNAGE S.A.», prénommée, est nommée Présidente du Conseil d'administration.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

«AUDIT TRUST n.S.A.» une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire des parties comparantes prémentionnées a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. LINDEN, C. HERMANT-DOMANGE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11291. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010128469/190.

(100146510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

MF 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.987.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Cromptvoets, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2010.

- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128440/16.

(100146295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

MF 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.985.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Cromptvoets, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2010.

- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128441/16.

(100146292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Venus Enterprises Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 55.942.

—
*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire en date du 30 juillet 2010**Quatrième résolution*

L'actionnaire accepte la révocation de Madame Johanna VAN OORT de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 3 mars 2008.

Cinquième résolution

L'actionnaire nomme Monsieur Daniel ADAM, né le 23 avril 1971 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au poste d'administrateur de la Société avec effet au 3 mars 2008. Son mandat prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Sixième résolution

L'actionnaire décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, Christophe DAVEZAC et José Luis MONTEIRO CORREIA ont également transféré leurs adresses professionnelles au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la Société

Référence de publication: 2010128565/22.

(100146434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

MF 3 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.986.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Crompvoets, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2010.

- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128442/16.

(100146287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

MF4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 114.958.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Crompvoets, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2010.

- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128444/16.

(100146283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

BBG Financial Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.951.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social de la société le 13 septembre 2010.

Il résulte dudit procès-verbal que:

- La démission de ProServices Management S.à r.l., avec l'adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

- La nomination de Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas le 24 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de la société est acceptée à la date de la réunion et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.
BBG Financial Services S.à r.l.
Représentée par M. Matthijs BOGERS
Gérant

Référence de publication: 2010129252/22.

(100146382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

MF5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 114.957.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Cromptvoets, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2010.
- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128445/16.

(100146280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

MF6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 114.956.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Cromptvoets, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2010.
- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128446/16.

(100146279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

DSV HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 36.943.060,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.010.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 9 septembre 2010

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Madame Zohra Souid en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- Mme Marie-Sibylle Wolf, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Brian McMahon, gérant de catégorie B; et

- Marie-Sibylle Wolf, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DSV Holdco S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010129257/22.

(100146014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

MF7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.097.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Cromptoets, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2010.

- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128447/16.

(100146277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

MF8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.096.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Cromptoets, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2010.

- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128448/16.

(100146273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

MF9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.100.

—
EXTRAIT

En date du 10 septembre 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Jorrit Cromptoets, en tant que gérant B de la Société, est acceptée avec effet au 1^{er} septembre 2010.

- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128449/16.

(100146269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Immo Invest du Limpertsberg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 155.638.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le seize septembre

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU

La société Galanium Spf S.A., (RCS Luxembourg No B 48 456), avec siège à L-1750 Luxembourg 62 avenue Victor Hugo, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Georges MAJERUS avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme unipersonnelle sous la dénomination de "Immo Invest du Limpertsberg S.A."

Cette société aura son siège dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière, l'achat et la vente, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) EURO, divisé en mille actions de trente et un (31,-) EURO chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) GALANIUM SPF S.A.	1.000 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) EURO, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé d'un seul membre au moins, actionnaire ou non, nommé pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

- Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex un autre administrateur comme son représentant. Des votes peuvent également être émis par écrit, par télécopie, télégramme ou télex, ou par téléphone pourvu que dans ce dernier cas de vote soit confirmé par écrit.

- Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion

du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

- Les administrateurs agissant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur accord en un ou plusieurs instruments par écrit, télex, télégramme ou par télécopie, confirmé par écrit, qui ensemble constituent le procès-verbal de la prise de cette décision.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, celle de l'administrateur détenant les autorisations prévues par la loi est toujours requise.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes, en conformité avec l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

- Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en directe et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

- Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2010.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros (4.000,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. - le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un;

2. - est nommé administrateur:

a) Monsieur Georges Majerus, expert-comptable, né le 8 juillet 1965 à Dudelange, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo

3. - est appelée aux fonctions de commissaire:

La société Fides Inter-Consult S.A., RCS Luxembourg No B 52925 ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo

4. - est nommé administrateur-délégué, Monsieur Georges Majerus, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature

5. - le siège social de la société est fixé à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: MAJERUS, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 21 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11215. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 septembre 2010.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2010129334/114.

(100146677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Nantucket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 82.000.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 16 septembre 2010

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Federico FRANZINA, dirigeant de sociétés, demeurant à Luxembourg, président;

Vincenzo ARNO', avocat, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Marco HONEGGER, dirigeant de sociétés, demeurant en Italie, administrateur.

Commissaire aux comptes

- I.C. DOM-COM S.à r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128466/18.

(100146497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Olimpus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.693.

—
Au terme du Conseil d'Administration tenu au siège social de la société le 3 mai 2010, il a été décidé:

- De constater le décès de Monsieur Antonio MATTIELLO, Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société, décès survenu le 28 avril dernier.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Menico MATTIELLO, employé prive, demeurant professionnellement au 26, boulevard Royal, L 2449 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôture au 30 juin 2011.

- De nommer Monsieur Menico MATTIELLO en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OLIMPUS S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010128473/19.

(100146463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

**ORYX INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Oryx Holding).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 58.848.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 27 septembre 2010.
Référence de publication: 2010128478/12.
(100146469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Petrogas Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.887.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 août 2010

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 20 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Référence de publication: 2010128481/15.

(100146264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Piquemal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 80.262.

EXTRAIT

En date du 23 septembre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.

- Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la société est transféré du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Il convient de noter que l'adresse professionnelle de Marjoleine Van Oort, gérant, est désormais 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128484/19.

(100146256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Park Place Capital, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 131.673.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010128488/9.

(100146447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Park Place Capital, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 131.673.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010128489/9.
(100146448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Redstone Securities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 136.978.

EXTRAIT

En date du 23 septembre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.

Il convient de noter que l'adresse professionnelle de Marjoleine Van Oort, gérant, est désormais 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128499/19.

(100146257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Rambouillet Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.237.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 14 septembre 2010

Est nommé nouvel administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 14 septembre 2010.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128504/15.

(100146272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Ribeauville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 97.549.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 14 septembre 2010

Est nommé nouvel administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 14 septembre 2010.

Luxembourg, le 15 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010128511/15.

(100146270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

SHRM Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 78.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 24 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010128525/10.

(100146380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Soft Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 71.477.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 20 septembre 2010:

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010128532/19.

(100146495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

Décoration et Architecture Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 152.261.

L'an deux mil dix, le dix-sept août

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz. S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DECORATION ET ARCHITECTURE LUX», avec siège social à L-1311 Luxembourg, 19, Boulevard Marcel Cahen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 19 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 967 du 7 mai 2010,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 152.261.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Antonio DI LIBERTO, demeurant à B-4100 Sereing, 176, rue de Rotheux, qui fait également office de scrutateur

Et qui nomme comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Rochje, Mousny 45

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. transfert du siège social de la société de Luxembourg à Wintrange,

2. nomination d'un nouvel administrateur.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-9780 Wincrange, 78, rue Principale et modifie en conséquence l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Wincrange.»

Deuxième résolution

L'assemblée nomme un nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015, à savoir:

- Monsieur Giovanni DI LIBERTO, administrateur de société, né le 29 juin 1992 à Liège (B), demeurant à B-4100 Seraing, 28, rue des Tailleurs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.20 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850.-€

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Di Liberto, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 août 2010 - WIL/2010/736 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): Mr. Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 27 août 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010128739/57.

(100146032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.

ASO Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 154.631.

Extrait du Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/09/2010

L'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est valablement réunie le 23 septembre 2010 constate

La nomination en qualité de gérant pour une durée indéterminée de:

Monsieur Paul Graham GUILBERT, né le 20 février 1961 à Salisbury (Royaume-Uni) avec adresse professionnelle au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

Cette décision sort son effet à la date de ce jour.

Certifié conforme

Référence de publication: 2010128223/14.

(100146518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2010.